

Motion Philippe Modoux et consorts – Subvention pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l’argent promis aille aux communes !

Texte déposé

Le 3 novembre 2014, le Grand Conseil adoptait un décret de 40 millions de francs pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020. La planification des dépenses liée à ce décret prévoyait 10 millions en 2014, 5 millions en 2015 et 5 millions en 2016 ; soit 20 millions pour ces trois années, alors que les montants effectivement versés à fin 2016 ne dépassent pas 5 millions de francs.

Malgré les bonnes volontés des autorités communales, force est de constater que les procédures liées à l’établissement des projets, l’obtention des crédits et la mise à l’enquête des procédures de marché public sont longues et parfois semées d’embûches. Si bien que la planification projetée n’a pas pu être respectée.

A ce rythme, il est évident que les 40 millions ne seront pas dépensés d’ici 2020, et il n’est pas certain que les communes arrivent d’ici 2020 à inverser la tendance.

Pour ne pas prétexter les communes et respecter les montants fixés dans le protocole d’accord sur les négociations financières Etat-communes de juin 2013, nous demandons que la validité du décret ne soit pas limitée à 2020, mais qu’elle soit prolongée jusqu’à ce que la somme de 40 millions soit dépensée.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Philippe Modoux
et 42 cosignataires*

Développement

M. Philippe Modoux (UDC) : — Le dépôt de cette motion a pour but de maintenir les 40 millions promis aux communes jusqu’en 2020 et acceptés par le Grand Conseil en novembre 2013 — et non 2014 comme je l’ai indiqué dans mon dépôt. Suite aux négociations EtaCom (*Répartition des charges entre l’Etat et les communes, N.D.L.R.*), ce décret faisait partie d’une négociation et d’une modification de la Loi sur la péréquation intercommunale, de 2013. Il faut reconnaître qu’actuellement, seuls 5 millions ont été utilisés pour l’entretien des routes communales en traversée communale, alors que le décret prévoyait 10 millions en 2014 et 5 millions les années suivantes. Cette situation n’est pas due au manque d’intérêt des communes ou au fait que l’entretien des routes cantonales en traversée de localité n’est pas justifiée ; la demande des communes est bien là. Mais il faut reconnaître que, pour procéder à l’entretien d’une route, spécialement en traversée de localité, plusieurs services sont concernés. Les infrastructures sous-terraines sont souvent nombreuses : on y trouve l’épuration, le collecteur d’eaux claires, l’électricité, le gaz, la distribution d’eau potable, la fibre optique et j’en passe. Tout cela demande des études, des consultations, qui justifient la lenteur des demandes de subvention et des investissements importants pour les communes qui reportent les projets de quelques années pour en assurer le financement.

Les 40 millions de francs en question ont été comptabilisés dans les comptes 2013 et n’ont donc pas d’impact direct sur les dépenses cantonales. La motion demande de prolonger le délai au-delà de 2020, jusqu’à épuisement du compte. Cette motion est signée par plus de vingt députés de tous partis confondus, ainsi que par les membres de la Commission thématique des infrastructures et de la mobilité que je profite de remercier pour leur bonne collaboration, leur engagement et pour la qualité des débats, ainsi que pour m’avoir fait confiance durant cette législature. Je tourne ainsi la page du Grand Conseil et vous souhaite bonne chance pour la suite de vos débats. Merci !

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l’examen d’une commission.